



**Gouvernance pour le développement au 21^{ème} siècle : vues
d'Afrique et d'Amérique latine
Enjeux et défis de l'appropriation locale de la gouvernance**

**Colloque recherche organisé les
2 et 3 décembre 2005 à Montréal**
par le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de
Montréal

- CERIUUM -

Avec la collaboration du :

- Centre d'étude sur le droit international et la mondialisation – UQAM
- Groupe d'étude et de recherche sur les sociétés africaines – Université Laval

Thème (4) :
***Aides extérieures et appropriation locale des stratégies de
développement.***

Par Sanou MBAYE
<http://sanoumbaye.free.fr>

Table des matières

<i>Aides extérieures et appropriation locale des stratégies de développement.</i>	3
Introduction _____	3
Echec des stratégies de développement et pauvreté _____	4
La priorité oubliée des Africains _____	7
Le poids de la dette due aux Institutions Financières Internationales (IFIs) _____	10
Pratiques commerciales discriminatoires des pays occidentaux ____	14
Zone franc: sortir du piège du franc CFA _____	15
Le cas des anciens combattants africains _____	19
Organiser l'indépendance de l'Union africaine _____	20
Responsabilité des dirigeants et moralisation de la vie politique __	23
De l'exercice du pouvoir et de ses impératifs _____	24
Lignes de réformes pour une appropriation locale des stratégies de développement _____	26
Conclusion : Défense des intérêts africains _____	27
Notes : _____	30
Annexe I _____	31
Annexe II _____	32
Annexe III _____	33
Courte note biographique _____	34

Aides extérieures et appropriation locale des stratégies de développement.

Les Institutions Financières Internationales (IFIs) considèrent aujourd'hui comme prioritaire le renforcement des capacités des Pays dits en développement (PED) à prendre en charge les actions de développement sur leur territoire. Pourtant ces mêmes Institutions financières internationales souhaitent exercer un contrôle strict des actions qu'elles financent dans Les pays dits en développement tant au plan de leur conception qu'à celui de leur mise en œuvre. Que peuvent, dans ces conditions, vouloir dire appropriation locale, partenariat, aide conditionnelle ?

Sanou MBaye

Introduction

De la théorie des avantages comparés au concept de développement intégré, suivi de la stratégie des Programmes d'ajustement structurel (PAS), l'Afrique subsaharienne aura été le champ d'expérimentation des politiques, des projets et des programmes de développement initiés sous les auspices des institutions de Bretton Wood (FMI et Banque mondiale) depuis plus de quatre décennies.

En clair, l'assistance fournie par ces Institutions Financières Internationales et leurs commanditaires occidentaux, communément appelée "aide publique au développement" (APD), représente, en réalité, une véritable industrie pour les pays développés. En effet, les crédits qu'elles accordent sont utilisés pour rémunérer les biens et services liés à l'exécution des projets. Ils répondent davantage aux impératifs d'exportation des pays développés qui détiennent la majorité des droits de vote dans ces institutions qu'aux besoins réels des pays emprunteurs. De ce fait, les projets, loin de promouvoir le développement, servent au contraire à remplir les carnets de commande des firmes occidentales et à enrichir les élites des pays bénéficiaires. Les crédits accordés peuvent aussi servir à rembourser des arriérés d'intérêts, ce qui ne laisse pas d'occasionner des charges nouvelles. L' »aide » sert aussi à financer des opérations humanitaires, des projets d'assistance technique et des annulations de dettes

publiques qui, dans beaucoup de cas, n'auraient jamais pu être remboursées.

Il faut également placer dans leur cadre réel, les accords qui régissent les prêts. Un accord est censé impliquer deux ou plusieurs parties, chacune d'entre elles ayant vocation à défendre au mieux ses intérêts. Or, s'agissant des accords passés entre les Africains et les occidentaux, il s'agirait d'accords unilatéraux plutôt que bilatéraux ou multilatéraux imposés par ces derniers, le rôle des Africains se limitant à contresigner des accords taillés sur mesure à leur intention.

Echec des stratégies de développement et pauvreté

La pauvreté générée par de telles pratiques dans les pays dits en développement, et plus particulièrement en Afrique subsaharienne, a atteint des proportions astronomiques : 900 millions d'individus vivent dans les bidonvilles, tandis que 800 millions de personnes sont sous-alimentées, et qu'un milliard d'autres sont illettrées. De façon globale, comment peut-on espérer des lendemains qui chantent dans des pays où :

- un enfant meurt toutes les trois secondes ;
- 100 millions d'enfants vivent dans la rue ;
- 140 millions d'enfants, au nombre desquels 40 millions sont des Africains, n'ont jamais été à l'école ;
- 53 millions d'enfants souffrent de malnutrition, tandis que 8 millions d'entre eux meurent avant l'âge de 5 ans de maladies qui peuvent faire l'objet de mesures de prévention comme la malaria, les affections respiratoires et la rougeole ;
- 13 millions d'enfants perdent leur mère ou leurs deux parents, victimes du Sida.

La situation est si désespérante que l'Assemblée générale des Nations Unies fit adapter, en septembre 2000, par ses 191 pays membres et les principales organisations mondiales de développement une résolution portant sur la réalisation, d'ici 2015, des « **Objectifs de Développement du Millénaire** » (ODM).

Ces objectifs sont au nombre de huit :

1. réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, d'ici 2015 grâce à la réduction de la dette des pays les plus pauvres, au doublement de l'aide

publique au développement”, à une plus grande ouverture des marchés occidentaux aux exportations de ces pays ;

2. universaliser l'éducation primaire ;
3. promouvoir l'égalité des sexes et accroître le pouvoir des femmes ;
4. réduire la mortalité infantile ;
5. améliorer la santé maternelle ;
6. combattre le Sida, la malaria et d'autres maladies ;
7. réaliser un environnement viable ;
8. développer un partenariat global pour le développement.

Toutefois, il est risqué de croire que les pays du G8, les principaux acteurs de cette déclaration, iront jusqu'à doubler le volume de leur « aide », éliminer leurs subventions et mesures protectionnistes et effacer l'ardoise de la dette d'ici à 2015 et même au-delà. En effet, en dépit d'une mobilisation populaire importante pour le combat contre la pauvreté et des efforts soutenus du premier ministre britannique, Tony Blair, pour le compte de l'Afrique, les résultats de la réunion du G8 qu'il a présidée début juillet 2005 à Gleneagles, en Ecosse, bien que marquant une certaine avancée ne répondent cependant pas tout à fait aux espoirs escomptés. Ils ont, principalement, consisté en :

- une annulation de la dette de 18 pays africains pauvres pour un montant de 40 milliards de dollars;
- une augmentation de 50 milliards de dollars de l' « aide » par an d'ici 2010, dont « *au moins* » 25 milliards supplémentaires par an iront à l'Afrique. Il n'a pas été dit si l'annulation des dettes pour un montant de 40 milliards de dollars sera comptabilisée dans l' « aide » ou non. Si tel était le cas, ce qui semblerait logique compte tenu des pratiques actuelles, le doublement de l' « aide » promis d'ici à 2010 serait bien moindre ;
- une promesse de parvenir dans « *toute la mesure du*

possible » à un accès universel aux médicaments contre le sida d'ici 2010 pour tous ceux qui en ont besoin.

En matière de commerce en revanche, les membres du G8 n'ont fait aucun progrès sur la question des réductions des subventions agricoles à l'exportation. Les Européens, à l'exception de la France qui tient au maintien du Programme Agricole Commun (PAC), avaliseraient le principe de leur suppression sous réserve que les Etats-Unis, le Japon et le Canada éliminent également leurs subventions. Les Etats-Unis s'y refusent. La question est donc renvoyée à la conférence de l'OMC de décembre prochain à Hongkong.

Au sommet mondial des Nations Unies qui s'est tenu du 14 au 16 Septembre 2005 qui marquait les 60 ans d'existence de l'organisation et qui devait être consacrée à l'évaluation de la mise en place des objectifs de développement du millénaire, les débats ont surtout été centrés sur les préoccupations du moment des Etats-Unis et de ses alliés occidentaux, à savoir la « *guerre contre le terrorisme* ». Il s'est ensuivi des tractations qui portaient plus sur la recherche d'un consensus sur une sémantique et un communiqué commun qui satisfassent tout le monde que sur le sort des milliards d'exclus de la terre. En dépit des déclarations d'intention réitérées par les pays riches – au premier rang desquels les Etats-Unis – rien de nouveau n'est sorti de la réunion de New York si ce n'est de nouvelles promesses.

De plus, s'il ne fait aucun doute qu'une injection additionnelle d'argent et la mise en place des mesures annoncées dans Les Objectifs de développement du millénaire seraient les bienvenues, penser qu'elles représentent la panacée pour résoudre les problèmes liés à la pauvreté, particulièrement en Afrique, c'est sous-estimer les véritables causes du drame. Ces causes et les solutions qu'il serait souhaitable de leur appliquer doivent, en tout premier lieu, tenir compte des réalités historiques et culturelles, ainsi que des priorités des pays pauvres.

C'est dans un tel contexte qu'est né le nouveau paradigme sur le développement qui se veut un partenariat entre les Institutions financières internationales et les pays pauvres basé sur une appropriation locale par ces derniers de leurs stratégies de développement. Toutefois, le cadre macro- économique dans lequel s'opère leur liberté de décision est formulé par les Institutions financières internationales. En définitive, les pays récipiendaires d'« aide » sont invités à choisir dans un menu qui ne comporte qu'un

seul plat du jour, à prendre ou à laisser. En tout état de cause, il y a l'obligation de satisfaire aux conditions préalables à tout décaissement des fonds alloués par les Institutions financières internationales. Ce sont celles dites du « *consensus de Washington* », i.e. privatisations, libéralisation, réduction des dépenses budgétaires, etc. Cela rend très problématique la capacité des pays emprunteurs à formuler des projets conformes à leurs intérêts, mais en contradiction avec ceux des institutions de Bretton Woods et de leurs principaux commanditaires. Les intérêts de ces derniers consistent à perpétuer et à renforcer l'appareil productif hérité du système colonial, lequel avait été mis en place pour l'expansion du commerce transatlantique au détriment des courants d'échanges sur lesquels reposait jadis la prospérité des pays colonisés.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), adopté au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 11 juillet 2001 à Lusaka (Zambie), procède de la nouvelle philosophie d'appropriation locale des stratégies de développement. L'enlisement de ce partenariat est une illustration parfaite du manque de substance et de perspective de la nouvelle profession de foi des Institutions financières internationales.

Il serait bon de rappeler que déjà, en 1980, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA avait proposé un schéma d'action du même ordre pour son développement économique baptisé " Plan de Lagos " et élaboré par des experts du continent noir. La mise en place d'un Fonds monétaire africain en vue de l'accroissement des échanges intra-régionaux, dont les études de faisabilité avaient été exécutées, avait également été réclamée par les pays Africains. Ces initiatives endogènes furent ignorées. Si elles avaient été adoptées et mises à exécution par le FMI et la Banque mondiale, l'histoire post-coloniale de l'Afrique eût été écrite différemment, comme elle le fut pour des pays comme la Chine et l'Inde.

La priorité oubliée des Africains

L'« aide », en dépit des stratégies de développement erronées et d'un leadership défaillant, n'en représente pas moins une industrie florissante. Les conditions abominables dans lesquelles vivent les populations d'Afrique au sud du Sahara et celles des autres pays dits en développement sont la résultante de ce succès qui se traduit par une fuite massive des capitaux avec comme corollaire, les dettes qu'elle génère, et par celle des cerveaux. La fuite des capitaux trouve ses origines dans différents facteurs tels que :

- le paiement des intérêts et de l'amortissement des dettes contractées par les pays de la région ;
- l'adjudication à des firmes étrangères de la quasi totalité des contrats financés par ces dettes ;
- les exemptions de droits de douane, de taxes et d'impôts dont jouissent les biens et services financés par les Institutions financières internationales ;
- la détérioration des termes de l'échange (le différentiel entre les prix des biens manufacturés importés par les pays de la région et ceux des matières premières exportées par ces mêmes pays) ;
- les opérations spéculatives ;
- le libre transfert des profits réalisés sur place ;
- les réserves de changes détenues sur des comptes à l'étranger ;
- la propension des élites à exiler leurs capitaux ;
- le détournement des recettes d'exportation, particulièrement celles du pétrole, et les prébendes.

Même l'Afrique du Sud, le seul pays du continent à disposer d'un appareil productif compétitif n'échappe pas à ce phénomène. Elle a vu, depuis la fin de l'apartheid en 1989, certaines de ses entreprises de pointe (Anglo American, Billiton, AngloGold, South African Breweries, Old Mutual, Dimension Data et la compagnie Sappi) désertir la bourse de Johannesburg - pourtant parmi les plus sophistiquées du monde - au profit des bourses de Londres ou de New York. Une telle désaffection lamine les rentrées fiscales, génère une fuite massive des capitaux et contribue à l'affaiblissement de la monnaie Sud Africaine, le rand.

Le pool des capitaux exilés comprend les capitaux acquis légalement à domicile et transférés légalement à l'étranger, les capitaux acquis légalement à domicile et transférés à l'étranger par des moyens illicites, et les capitaux privés acquis de manière illicite à domicile et transférés illégalement à l'étranger.

D'après les statistiques disponibles, l'Afrique sub-Saharienne est l'une des régions du monde les plus affectées par la fuite des capitaux. Le *Financial Times* les estimait déjà, en 1991, à 135 milliards de dollars. Actuellement, ils représentent plus que l'encours de la dette. Selon l'Agence des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), chaque dollar qui entre dans la région génère en contrepartie une fuite des capitaux équivalente à 1,06 dollar dont 80 cents sont engendrés à partir des dettes contractées par les pays de la région. Rien d'étonnant donc à ce que les pays les plus pauvres du monde soient devenus des créditeurs nets par rapport au reste du monde, dès l'instant que le montant des capitaux détenus à l'étranger par les différents acteurs opérant dans la région, dépasse le montant total des dettes accumulées par les pays concernés.

Cette situation peu orthodoxe suscite des questions d'ordre moral et éthique. Elle implique, à tout le moins, une connivence entre les créditeurs (en l'occurrence les pays de l'OCDE, par le biais des institutions financières multilatérales et des banques commerciales qu'ils contrôlent), et les débiteurs, constitués par les dirigeants et les élites des pays d'Afrique au sud du Sahara. De surcroît, les capitaux en fuite financent non seulement une part importante des déficits budgétaires des pays de l'OCDE, mais ils constituent également l'enveloppe financière qui sert à l'octroi de nouveaux prêts aux pays débiteurs dans un schéma financier connu sous les termes anglo-saxons de « *round-tipping* » ou « *back-to-back loans* ». Les débiteurs utilisent ces crédits additionnels pour accroître leurs avoirs à l'étranger dans un recyclage perpétuel. Pis que cela, les politiques, les programmes et les conditionnalités des prêts du FMI et de la Banque mondiale imposent aux pays débiteurs un mouvement des capitaux sans entraves et une discipline budgétaire rigoureuse qui génèrent des taux d'intérêt élevés et des taux d'inflation très bas. La combinaison de ces différents facteurs intensifie les opérations spéculatives à court terme. Les spéculateurs transfèrent des sommes d'argent énormes de l'étranger sur des comptes de dépôts locaux hautement rémunérateurs, collectent leurs gains exonérés d'impôt tous les trois mois pour, de nouveau, recommencer les mêmes opérations spéculatives selon un processus récurrent.

Les banques commerciales sont inondées de ces fonds spéculatifs à court terme qui sont extrêmement volatiles. Les conditionnalités des prêts du FMI et de la Banque mondiale restreignent la marge de manœuvre des Etats et des banques centrales de la région. Ils ne peuvent, en effet, articuler des politiques fiscales et monétaires autonomes pour allouer des crédits à bon

marché, stimuler l'investissement, la demande, la création d'emplois, le renouveau politique, économique et social, seuls remèdes véritables dans la lutte contre la pauvreté. Dans de telles circonstances, les gouvernements n'ont d'autre choix que de faire appel aux banques commerciales qui leur octroient des crédits à court terme assujettis de conditions onéreuses pour financer leurs importations de biens de consommation, notamment les denrées alimentaires et les produits pétroliers, sources de magouilles et d'enrichissement illicite. Les banques, les spéculateurs, les gouvernants et l'élite impliqués dans ces opérations récoltent des gains énormes transférables sans restriction à l'étranger. Le revers de la médaille de telles pratiques se traduit par un endettement commercial dommageable aux économies nationales, doublé de l'absence de financement à long et moyen terme pour les secteurs productifs.

Le poids de la dette due aux Institutions Financières Internationales (IFIs)

Mais, la source la plus importante de l'endettement des pays d'Afrique sub-Saharienne provient des prêts du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement qui en représentent les trois quarts. Il est utile de rappeler, à cet égard, qu'aucun pays d'Afrique Noire, à l'exception notable de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, naguère administrés par des gouvernements à minorité blanche, n'était autorisé à lever des fonds sur les marchés des capitaux internationaux au début de leurs indépendances dans les années 1960. Les marchés des capitaux nationaux n'existaient pas davantage. Ces pays n'ont alors eu d'autre choix que de sous-traiter leur développement avec le FMI et la Banque Mondiale.

Ces institutions ont identifié, évalué, approuvé et financé les projets et les programmes qui étaient censés les développer. Elles ont supervisé et entériné le recrutement des consultants qui ont mené les études y afférentes. Elles ont recruté le personnel expatrié impliqué dans les phases de mise en oeuvre. Elles ont défini les procédures d'appel d'offres et approuvé tous les contrats qui en ont résulté. Pendant la réalisation des projets, elles ont mené des missions périodiques de supervision et rédigé des rapports trimestriels sur leur progression. Ces mesures de suivi ont été complétées par des rapports d'audits annuels confiés à des auditeurs externes, auxquels se sont ajoutés ceux rédigés par les auditeurs internes des institutions. Malgré toute cette batterie de procédures au demeurant fort coûteuses, la grande majorité des projets financés en Afrique noire n'a pas atteint, selon les estimations mêmes de la Banque Mondiale, les objectifs

initialement fixés. En clair, l'absence de matérialisation des revenus et des profits projetés se traduit par l'incapacité des emprunteurs à rembourser leurs dettes. Ils sont, de ce fait, contraints à recourir à d'autres emprunts, alourdissant ainsi leurs charges budgétaires, et accentuant par la même occasion leur appauvrissement. Par exemple, le taux de croissance par tête d'habitant s'élevait entre 1965 et 1998 à : -0,8 en Côte d'Ivoire et au Ghana ; -0,1 en Guinée-Bissau ; -2 en Zambie ; 0 au Nigeria ; -0,4 au Sénégal ; -2,5 au Niger ; -3,8 en RDC (voir [Annexe I : Les indices de la dette et de la pauvreté](#)).

Pourquoi cet échec ? Les prêteurs multilatéraux ont préconisé une stratégie de développement basée sur la théorie des avantages comparés et d'une libéralisation économique effrénée. L'Afrique a dû ouvrir ses marchés tout en se cantonnant à ne produire que des matières premières. La théorie laissait entendre qu'avec ses recettes d'exportation, elle serait en mesure de se développer en investissant dans les secteurs clefs de l'éducation, de la santé, de l'habitat, de la production alimentaire et de l'industrie. Cette vision s'est révélée fautive. Les cours des matières premières n'ont, en effet, cessé de baisser durant ces quatre dernières décennies, tandis que ceux des produits manufacturés importés par la région ont crû en permanence ([Annexe II : Evolution des cours des produits de base 1996 – 2000](#)).

Cet échec était d'autant plus prévisible que les politiques prônées par le FMI et la Banque mondiale pour le développement de l'Afrique contrastaient singulièrement avec celles adoptées par les pays développés. Ces pays ont en effet protégé et subventionné leurs productions nationales au cours des premières phases de leur développement. Ils continuent de recourir aux mêmes méthodes chaque fois que leurs intérêts nationaux sont en jeu.

Selon une étude publiée en 2003 [\(1\)](#), durant toute la phase préliminaire de leur développement, les Etats-Unis, les Etats membres de l'Union Européenne et les pays d'Asie de l'Est ont tous réglementé les investissements étrangers et mis en place des systèmes de contrôle des mouvements des capitaux. Les partenariats avec les entreprises étrangères ont été élaborés pour favoriser les transferts de technologies et la formation afin d'ajouter de la valeur à la production locale et créer pour les producteurs locaux les conditions requises pour faire face à la concurrence. Ce n'est pas un hasard si des pays comme la Chine, l'Inde et la Malaisie ont mieux absorbé les chocs de la mondialisation. Ils ont refusé de se laisser imposer les recettes néolibérales des institutions de Bretton Woods.

Il ressort de ce qui précède que la voie choisie par le FMI et la Banque Mondiale pour traiter les problèmes de l'Afrique sub-Saharienne constitue, au mieux, une preuve d'incompétence et, au pire, une volonté inavouée de placer les pays d'Afrique noire et leurs peuples sous domination. Quelque soit le cas de figure, il ne faut pas perdre de vue que l'octroi de crédits obéit à des règles internationales. Les institutions financières qui les outrepassent doivent assumer leurs responsabilités. Le FMI et la Banque mondiale doivent donc répondre de leurs agissements en Afrique sub-saharienne. Ainsi, le refus d'honorer les dettes injustifiées qu'ils ont fait contracter à l'Afrique serait conforme à la logique économique et à la loi internationale. Au demeurant, les accords de prêt prévoient une clause d'arbitrage en cas de litige. Celle-ci doit être invoquée. Elle constitue toutefois, pour chaque pays pris séparément, une arme à double tranchant qui pourrait se retourner contre lui. En effet, d'une part, on imagine assez mal un dirigeant africain complice d'un endettement qui l'a scandaleusement enrichi invoquer ladite clause. D'autre part, les bailleurs de fonds pourraient, en réaction, bloquer tout accès au crédit à tout pays qui s'y risquerait.

Quant aux entreprises étrangères, elles ont fait main basse, à des prix bradés et par le biais des programmes de privatisation des institutions de Bretton Woods, sur les actifs publics les plus lucratifs des pays d'Afrique sub-Sahariens (télécommunications, eau, électricité, banques, assurances, industries, etc.). Elles accumulent de ce fait, des bénéfices confortables qu'elles s'empressent de transférer à l'étranger. Selon des données fournies par le Bureau d'analyse économique du Département d'Etat des Etats-Unis, c'est en Afrique subsaharienne que l'on a réalisé les taux de rentabilité interne sur les investissements étrangers directs les plus élevés en 2000. Ces taux ont atteint 40 % en 1995, faisant de la région une manne prolifique pour les prédateurs. Le libre transfert des profits qui résulte des programmes de libéralisation de l'ère de la mondialisation permettent aux entreprises étrangères d'engranger sans réinvestir, perpétuant ainsi un environnement économique impropre à un quelconque développement.

Ces pratiques conduisent à l'accumulation d'un volume de dettes énormes, en accroissement continu, dont le service et le remboursement échoit aux générations actuelles et futures les plus démunies du monde, lesquelles sont ainsi pillées par leurs gouvernants et dévalisées par leurs prêteurs. Cela pose, au plan légal, le problème de la qualification de ces dettes considérées comme publiques alors qu'elles relèvent, en réalité de personnes morales et physiques. A qui

donc, des populations africaines ou des vrais détenteurs des capitaux leur remboursement doit-il échoir ?

A ces maux, il convient d'ajouter l'absence de réinjection d'investissements sous forme de retour des capitaux exilés à l'instar de ce qui s'est fait en Amérique Latine et en Asie. Salomon Brothers, la banque américaine d'investissements, a estimé à 40 milliards de dollars le reflux de ces types de capitaux en Amérique latine en 1991. Ce phénomène a été encore plus accentué pour la Chine. Plusieurs économies du Moyen-Orient ont vécu la même situation. Dubaï et l'Arabie Saoudite sont inondés de capitaux, suite à la réinjection de milliards de dollars dans la région au cours des deux dernières années par des investisseurs nationaux. L'indice de la bourse saoudienne a augmenté de 78 % en 2004, une performance bien supérieure aux principaux indices américains et européens, ceci dans une région en proie aux conflits, aux tensions nucléaires, au terrorisme et aux défis politiques que l'on connaît.

Des coûts de production exorbitants grèvent aussi lourdement les finances des pays d'Afrique au sud du Sahara. En effet, les frais de transports, d'assurances, de télécommunications, etc. qui leur sont facturés sont les plus élevés du monde. Ces coûts réduisent considérablement la compétitivité des embryons d'industries existantes et absorbent en Afrique subsaharienne 15 % du montant total des exportations, contre 5,8 % pour le reste des pays dits en développement. Dans les pays enclavés, ils peuvent même atteindre le quart des recettes d'exportation. Rien d'étonnant, dans ces conditions, que la part de l'Afrique dans le commerce mondial qui n'était que de 3 % en 1990, ne soit tombée à moins de 2%. Cette perte de part de marché n'a pas été compensée par un accroissement du commerce intra-régional qui demeure marginal.

A la fuite des capitaux, s'ajoute celle des élites intellectuelles et des travailleurs qualifiés. L'exode des cerveaux pourtant formés sur les budgets déjà étriés des Etats, lesquels, de surcroît ne cessent de subir des coupes claires au fil des ans pour répondre aux PAS. C'est une autre forme d'extorsion qui contribue à accentuer le degré d'arriération de nos pays. En Occident, le manque de travailleurs qualifiés dû à une population vieillissante et la nécessité pour les pays industrialisés d'être, en permanence, à la recherche de percées technologiques et scientifiques, font que les pays d'Europe et d'Amérique du nord n'ont aucun état d'âme à dépouiller l'Afrique subsaharienne de ses élites. Témoins des pays comme le Mozambique,

le Ghana et la Tanzanie ont vu la moitié de leurs travailleurs désertent leurs pays au profit des pays occidentaux. L'industrialisation étant vitale au développement, comment espérer réaliser celui de l'Afrique quand sa matière grise fait défaut ? Cet accaparement de nos cadres contraste singulièrement, du reste, avec les mesures rigoureuses et discriminatoires dont sont sujets les autres candidats à l'immigration. Il faut espérer que les pays africains mettront en place des mesures de réciprocité pour protéger leur capital humain le plus précieux.

Pratiques commerciales discriminatoires des pays occidentaux

Quant aux mesures protectionnistes et à la panoplie de subventions dont usent et abusent les pays occidentaux et dont la perpétuation a été à l'origine de l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC en Septembre 2003 à Cancun, elles font défaut à l'Afrique en vertu des politiques de libéralisation que lui imposent les institutions financières internationales.

Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a démontré *« qu'aujourd'hui les pays dits en développement perdent environ 24 milliards de dollars par an en raison du protectionnisme agricole et des subventions. Et qu'à chacun de ces dollars perdus dans le commerce, il faut en ajouter trois pour le manque à gagner en termes d'emplois et d'investissements »* Au total, les pertes atteindraient plus de 70 milliards de dollars, l'équivalent de l'« aide publique au développement » mondiale en 2003. Ce qui est donné d'une main est donc repris de l'autre.

Il y a de nombreux débats sur l'ouverture des marchés occidentaux aux produits africains. Ces préoccupations, bien que compréhensibles, ne sont cependant pas pertinentes dans une large mesure. Non seulement, il est illusoire d'espérer voir l'Occident abandonner, dans un proche avenir, ses pratiques commerciales discriminatoires, mais la capacité de l'Afrique à exporter autre chose que ses matières premières est extrêmement limitée, étant donné qu'elle ne dispose presque d'aucune base manufacturière compétitive à l'échelle mondiale, si l'on exclut des produits tels que le sucre ou le textile. Avant que l'Afrique ne rêve d'aller à la conquête de marchés extérieurs, elle serait bien inspirée de s'employer à reconquérir une partie de son patrimoine extorqué. Ainsi, au lieu de vouloir se lancer à tout prix à l'assaut de la forteresse imprenable des marchés occidentaux, les pays de la région feraient mieux de s'atteler à

accroître le volume du commerce intra-régional, en mettant en place les politiques adéquates d'intégration économique régionale. Ces actions devraient aller de pair avec le recours à l'Accord sur les sauvegardes de l' OMC, qui prévoit des mesures "d'urgence" lorsque des importations menacent de causer un dommage grave à la production nationale du membre importateur. La mesure de sauvegarde est une mesure temporaire, destinée à aider les producteurs nationaux à s'adapter à la concurrence venant des importations. Il importe de mentionner que les pays industrialisés n'ont jamais cessé d'avoir recours à cet accord pour se protéger de la concurrence extérieure tout en transformant l'Afrique et les autres pays pauvres en aires de décharge pour leurs surplus lourdement subventionnés.

L'Afrique subsaharienne a intérêt à privilégier ces pratiques dans les premières phases de son développement afin de stimuler son économie et d'accéder à un niveau de productivité qui lui permettrait de jouer équitablement sur le marché mondial. Une partie des ressources nécessaires à cette mise à niveau des économies africaines serait financée par l'enveloppe de l' « aide » qui doit servir d'appoint aux investissements. Cela nécessiterait une rupture radicale avec l' « industrie de l'aide » telle que pratiquée actuellement et caractérisée par des prêts servant à financer les biens et services importés et ayant vocation à accentuer notre dépendance et notre pauvreté

Zone franc: sortir du piège du franc CFA

Les relations politiques et économiques privilégiées qu'entretient les pays de la zone franc avec la France s'articulent autour d'une monnaie : le franc CFA. Il constitue l'instrument avec lequel la France exerce sa domination dans la conduite des affaires de ses anciennes colonies d'Afrique.

Au lendemain des indépendances, la Guinée, le Mali (provisoirement), la Mauritanie et Madagascar, auxquels se sont jointes les anciennes colonies françaises d'Afrique du Nord et d'Asie, ont choisi d'abandonner la zone franc pour mener des politiques économiques et monétaires autonomes. Les autres pays d'Afrique noire ont, eux, résolu de rester sous le giron de la France. En contrepartie, les pays membres de la zone franc ont tous été tenus de déposer 65% de leurs réserves de change sur un compte du Trésor français. La France devait, en plus, jouir d'un droit de veto dans la

gestion des banques centrales chaque fois que ce compte accuserait un solde débiteur.

Le choix de conserver le franc CFA aurait pu s'expliquer si les pays concernés avaient choisi de conserver le marché commun et les structures fédérales dans lesquels ils opéraient sous le régime colonial. Au lieu de cela, ils se sont employés à les démanteler et à ériger des barrières douanières entre eux. Les conséquences s'en sont révélées désastreuses non seulement pour les pays de la zone franc, mais aussi pour celles des autres pays de la sous-région.

A l'intérieur de la zone franc, les structures de production et les circuits financiers, orientés vers l'exploitation et la consommation et non l'investissement productif, ont donné naissance à un environnement politique, économique et social impropre au développement.

En l'absence d'échanges commerciaux entre les pays africains membres de la zone franc, la masse monétaire en circulation se mesure à l'aune des seuls échanges entre la France et ses alliés africains, si l'on exclut les transferts des travailleurs émigrés, le rapatriement des capitaux spéculatifs et les décaissements des bailleurs de fonds.

Dans un tel contexte, les taux d'intérêt demeurent toujours élevés. Le secteur industriel, dominé par des firmes françaises, n'est pas compétitif. Il ne doit sa survie qu'aux subventions de la France, aux largesses des banques centrales en matière de réescompte et à l'existence d'un marché protégé. Les entrepreneurs locaux sont sevrés des financements à moyen et long terme dont ils ont besoin pour prospérer par un secteur bancaire monopolisé par les banques françaises, qui n'octroient que des crédits à court terme pour le financement des importations d'hydrocarbures, de denrées alimentaires et autres produits de consommation. Pour faire bonne mesure, la fuite des capitaux en direction de la France, que nulle mesure ou réforme ne tente de juguler, constitue une véritable hémorragie.

Un volume de transactions substantielles entre les pays africains membres de la zone franc aurait pu, un tant soit peu, compenser ces déséquilibres. Il n'en est rien. Les échanges commerciaux entre ces pays, déjà fragilisés à l'extrême, vont subir les effets négatifs des mesures de contrôle de change mis en place en 1993. Et comme pour

parachever une mise à mort programmée, le franc CFA est massivement dévalué de 100% en 1994.

Auparavant, la France ne consacrait pourtant que 1,26% de sa masse monétaire pour maintenir un dispositif qui lui procurait nombre d'avantages : approvisionnement peu onéreux en matière première, destination favorite des capitaux en exil, influence politique indéniable, bases militaires de première importance stratégique sans contrepartie financière, etc.

Les conditions économiques et sociales, déjà peu reluisantes avant la dévaluation, ont subi une détérioration consécutive à l'accroissement du chômage, au renchérissement du coût de la vie, à la recrudescence de la misère et à l'insécurité grandissante.

Pour parachever le processus d'accaparement et de paupérisation, les programmes de privatisation des actifs nationaux n'ont été, en réalité, du fait même de l'érosion de leur valeur, que des liquidations au profit de firmes étrangères. Le taux de change artificiel du franc CFA est demeuré fixe de 1948 à 1994, alors que les monnaies des pays voisins subissaient les coups de boutoir répétés du FMI, qui laminaient leur pouvoir d'achat.

Cette situation, associée au statut de convertibilité du franc CFA, a généré la contrebande. C'est du fait de la contrebande que le Nigeria a encouru dans le passé des pertes importantes de revenus pétroliers. La contrebande a aussi contribué à l'affaiblissement du secteur du cacao au Ghana. Ce phénomène est encore une cause de tensions permanentes entre la Gambie et le Sénégal.

Sur le plan politique, les positions prises par certains dirigeants politiques des pays de la zone franc, qui reflétaient celles de la France sur des questions telles que la guerre du Biafra et la lutte contre l'apartheid, ont contribué à accentuer les divisions entre pays anglophones et pays francophones. Des fissures se font jour dans le camp francophone. Le risque d'implosion qui menace la Côte-d'Ivoire et la détérioration des relations entre ce pays et le Burkina Faso en témoignent.

De même, l'intransigeance de la France à supporter jusqu'au bout des hommes de l'engance de Mobutu et de Habyarimana a constitué un facteur déterminant dans les événements qui ont conduit à la guerre civile en République démocratique du Congo et au génocide du Rwanda. L'influence de la France dans les pays de la zone franc et

sa détermination à user de la force ou à sanctionner des coups d'Etat militaires lui ont également permis de maintenir au pouvoir, depuis près de quatre décennies, des chefs d'Etat en totale rupture avec leurs peuples et leur époque tels que Bongo au Gabon, la dynastie Eyadema au Togo, Biya au Cameroun ou Théodore Obiang Nguema en Guinée équatoriale. Au plan militaire, la France dispose de bases militaires sur le sol de ses anciennes colonies sans bourse délier. Les militaires français sont perçus comme des forces d'occupation par les citoyens de ces pays qui se gardent bien d'être dupés par l'astuce onusienne qui consiste à les déguiser, comme en Côte d'Ivoire, en forces d'interposition de la paix. Aux yeux du public, ils demeurent des forces d'occupation, dont la mission est de défendre les intérêts de la France et de ses citoyens. Au plan social, les attitudes n'ont pas changé. Les Français ont gardé une mentalité de colons, les dirigeants africains et la grande majorité des membres de l'élite se font les garants de cet ordre et les masses, en totale rupture avec ces deux camps siamois, mais impuissantes, sont enclines à des haines inter ethniques et à des affrontements meurtriers comme exutoire à leur déchéance, une désespérance qu'exploitent toujours opportunément des politiciens et des chefs de guerre pour se maintenir au pouvoir ou s'en saisir. Pour la première fois dans la crise ivoirienne, les laissés-pour-compte s'en sont pris aux intérêts français et à ses ressortissants, mettant fin du coup au tabou de leur invulnérabilité et à la peur qui le sous-tendait.

Les stratégies d'intégration économique prônées depuis plus de quatre décennies par la France et ses alliés ne pouvaient qu'être vouées à l'échec. Ce fut, en effet, une grande aberration que de greffer une politique d'intégration économique sur une union monétaire préconçue. Les préalables indispensables à la viabilité d'une union monétaire ont été tout simplement méconnus : existence d'un marché et d'un gouvernement uniques. Ce sont sur des structures fédérales que reposent le dollar américain et le naira nigérian. Les ennuis actuels de l'euro sont dus à l'absence d'une des conditions précitées, à savoir l'unité politique.

Le franc CFA remplissait les conditions tant que les colonies françaises opéraient au sein d'une union douanière sous la houlette d'un gouverneur tout-puissant. A leurs indépendances, quand les pays concernés ont érigé des barrières douanières entre eux et mis fin à leur unité politique, le maintien du franc CFA ne représentait plus qu'un montage artificiel qui obéissait à la politique et non à l'économie et à la finance.

Le spectre d'une nouvelle dévaluation n'est même pas à exclure. Les variations erratiques de l'euro, la devise européenne au cours flottant à laquelle le franc CFA est ancré à un taux fixe depuis 2002, combinés à la détérioration continue de la situation économique, des conditions de vie et de sécurité au sein des pays membres de la zone franc sont les signes précurseurs d'une telle éventualité.

L'urgence d'abroger le franc CFA pour conjurer une telle calamité n'en est que plus justifiée. C'est une condition préalable à tout espoir d'arrêter le cycle infernal de dislocation sociale et de flambées de violence qui caractérise la vie dans les pays de la zone franc. Si la francophonie, à l'instar du Commonwealth, est un forum adéquat de débats pour des partenaires que lie l'histoire, la zone franc est, en revanche, une relique coloniale dont il est impératif de se défaire pour que la phase de reconstruction et de développement, qui aurait dû commencer au début des années 1960, puisse enfin démarrer.

Le cas des anciens combattants africains



Depuis la loi du 26 décembre 1959, les pensions et retraites des étrangers engagés dans l'armée française étaient gelées (" cristallisées ") à environ 52 € par mois et transformées en indemnités non indexables sur le coût de la vie. Mais, le Conseil d'Etat en France, sur le fondement de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'Homme relatif à la discrimination, a donné un avis favorable, le 30 novembre 2001, sur la recevabilité des revendications des Tirailleurs sénégalais qui percevaient des "pensions de misère" comparées à ce que touchent leurs frères d'armes français. Le Conseil d'Etat, a reconnu que tous les vétérans, qu'ils soient ressortissants français ou citoyens d'une ancienne colonie, ont les mêmes droits et doivent donc recevoir une pension d'un montant équivalent.

L'alignement des pensions devait ainsi s'élever à environ 350 millions d'euros par an. Au lieu de cela, Mr Laurent Fabius, alors ministre de l'économie et des finances du gouvernement français d'alors décida que l'alignement des pensions africaines sur celles de la France viendrait perturber les économies des pays africains.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2003 a ramené à une somme forfaitaire globale et définitive de 72,5 millions d'euros le montant des compensations à payer aux africains.

Au regard de tout ce qui précède, nous pouvons dire qu'en définitive, nous sommes placés devant un dilemme : laisser les choses en l'état et exposer ainsi nos pays et nos populations à un appauvrissement perpétuel qui va s'aggravant au fil du temps, ou faire appel aux voies légales, à la mobilisation interne, et au ralliement de l'opinion internationale pour trancher ce nœud gordien qu'est la pauvreté. Aucun pays africain pris individuellement ne peut engager un tel pari, même pas l'Afrique du sud ou le Nigeria, en dépit du chiffre élevé de leur population et de la dimension de leurs économies. De là, résulte la priorité de s'atteler d'urgence au renforcement de l'Union Africaine (UA), à la reconstitution du capital social des peuples Noirs et de leurs identités disloquées et à une analyse critique du rôle et de la part de responsabilité des élites africaines dans la désintégration de nos sociétés.

Organiser l'indépendance de l'Union africaine

Le rapport de force est trop défavorable aux micro-états africains face à l'Occident. Seule une consolidation de l'UA peut donner aux pays africains un poids politique qui permette au Président de la commission de l'UA d'engager des actions d'envergure comme pourraient l'être :

- la demande pour un avis juridique sur la légitimité de la dette à un panel de juristes internationaux ;
- l'inscription de la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le but d'obtenir le gel des remboursements pendant le déroulement des procédures d'arbitrage ;
- la négociation avec l'OMC d'un accord de sauvegarde pour protéger les économies africaines ;
- l'initiation d'un dialogue avec les pays occidentaux et les Institutions financières internationales pour une réforme radicale de la notion d' « aide » ;
- la sensibilisation des masses Africaines et la mobilisation de la communauté internationale, et tout particulièrement celle des ONG, des artistes et des intellectuels qui se sont distingués pour leurs campagnes en faveur de l'Afrique;
- l'orchestration du ralliement derrière les initiatives d'hommes

d'état tels que l'ex Président des Etats-Unis, Bill Clinton, qui s'est assigné la mission de sensibiliser les milieux d'affaires et de collecter des fonds pour approvisionner les malades du sida en antiviraux, du président français Jacques Chirac de prélever une taxe sur les billets d'avions pour financer le développement, du premier ministre britannique, Tony Blair, qui a mis en place une « **Commission pour l'Afrique** » et de son ministre des finances Gordon Brown qui a avancé des propositions novatrices en matière de commerce équitable, et des mesures sur l'annulation de la dette, et la mobilisation de capitaux additionnels pour le développement de l'Afrique avec sa Facilité Financière Internationale (FFI) [\(2\)](#).

Nous observons, par ailleurs, que la dissolution de l'OUA et son remplacement par l'UA qui devait signifier une rupture avec ce qui prévalait jusqu'alors, ne s'est, en définitive, révélée que comme un plagiat des institutions que l'Europe a mises près d'un demi-siècle à créer (Assemblée, Conseil Exécutif, Commission, Parlement, Conseil Economique, Social et Culturel, Cour de justice, Institutions Financières, etc.). Ce mimétisme fait fi des conditions historiques différentes et de la stratégie des petits pas adoptée par l'UE, du traité de Rome à ceux de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice pour mettre en place ces institutions. Il dénote de la fâcheuse tendance des dirigeants africains :

- à embrasser des projets grandioses au lieu de recourir à une approche mesurée et calquée sur le long terme ;
- à manquer de motivation réelle et de volonté politique ;
- à afficher la manie de signer entre eux des accords de coopération qu'ils ne respectent pas, mais à appliquer scrupuleusement ceux qu'ils signent avec les pays industrialisés et qui affectent gravement les intérêts de leurs peuples ;
- à ne pas s'atteler à une gestion budgétaire rigoureuse et unifiée ;
- à rechercher des politiciens en retraite ou en disgrâce au détriment de professionnels aguerris pour pourvoir les postes dans les organisations régionales;

- à permettre les interférences permanentes des anciennes puissances coloniales peu enclines à voir l'Afrique s'assigner un autre rôle que celui de pourvoyeuse de matières premières.

Construire un chantier de l'envergure de l'UA nécessite une mise en place graduelle des institutions de la communauté, le recours aux subventions et à l'adoption de mesures protectionnistes pour se prémunir contre les règles biaisées du commerce international. La nouvelle tentative d'union, pour réussir, a besoin d'une motivation authentique et d'une volonté politique réelle de la part, aussi bien, des populations et des dirigeants africains que de celle de la communauté internationale ; de critères de sélection du personnel de l'organisation basés sur le mérite, la compétence, l'honnêteté et l'indépendance d'esprit; d'une implication de l'élite et des masses (Société civile : Associations professionnelles, Syndicats, ONG, intellectuels, étudiants, mouvements de jeunesse, etc.) dans la formulation des politiques et des stratégies.

Il convient, en outre, de susciter l'émergence d'un esprit communautaire fondé sur la compréhension des coûts et bénéfices d'une coopération et d'une intégration nécessitant un abandon partiel ou total des souverainetés nationales au profit des autorités régionales chaque fois que des solutions régionales sont requises pour résoudre des problèmes spécifiques. C'est le cas quand il s'agit de la nécessité de donner une priorité absolue à la création d'une zone de libre échange pour faire du commerce intra-régional le premier levier de croissance économique et de développement de la région.

En l'espèce, l'UA se doit, non de s'inspirer de l'UE, mais de Mercosur qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay et le Paraguay. Les pays du Mercosur ont donné d'abord la priorité à la création d'une zone de libre échange sans se doter d'une lourde bureaucratie budgétivore. Depuis que ses membres ont commencé à réduire leurs droits de douane respectifs en 1991, le commerce au sein de Mercosur a cru en moyenne de 27% de 1990 à 1995. Le volume des transactions entre le Brésil et l'Argentine avait, de 1990 à 1996, quadruplé pour atteindre 15 milliards de dollars et les estimations étaient que ce chiffre doublerait dans les six années qui suivraient. C'est donc l'augmentation du commerce intra-régional qui agit comme catalyseur de développement et vecteur d'investissements dans les infrastructures et les autres secteurs clefs des économies d'une région ([Annexe III : Tableau comparatif des échanges Sud-Sud par région, 2001](#)).

Doter l'UA d'un budget adéquat est de la première importance, particulièrement pour le fonctionnement sans heurts des organes régionaux de coopération économique et monétaire, de paiements et de compensation. L'organisation doit aller jusqu'à envisager un prélèvement direct à la source d'une partie des recettes d'exportation des Etats membres de l'UA pour financer leurs contributions au budget de l'Organisation panafricaine dont les structures doivent s'appuyer sur de solides fondations, être indépendantes, disposer de ressources financières suffisantes rigoureusement gérées. Un degré de tolérance zéro doit être de mise pour les arriérés sur cotisations, quitte à envisager la suspension ou l'exclusion pure et simple des états membres défaillants. C'est à ces seules conditions, quelque drastiques qu'elles soient, que l'UA pourrait non seulement disposer de la crédibilité qui lui permettrait de lever des fonds supplémentaires en émettant des bons et obligations sur les marchés boursiers régionaux et internationaux, mais également de remplir sa mission.

Le rôle de l'UA doit aussi tendre à faire des propositions novatrices sur l'intervention du secteur privé, l'implication de la communauté internationale, la réorientation des programmes de prêts bilatéraux et multilatéraux destinés à la région qui doivent substituer la notion d'« aide » à celle de mise en place de capacités productives, d'investissements et de support aux producteurs, à partir de propositions émanant de l'expertise locale et non des bureaucrates internationaux. Pour ce faire, la communauté internationale se doit de revoir ses politiques vis-à-vis de l'Afrique. Elle ne le fera que si elle y est forcée par une solidarité sans faille des africains.

Sur le plan politique, l'UA doit démontrer sa capacité à être indépendante de toute interférence politique d'un Etat membre de façon à ne privilégier que l'intérêt général. Elle doit également veiller tout particulièrement au respect des droits de l'homme et aux principes démocratiques, en même temps qu'elle s'emploiera à décourager népotisme et tribalisme, générateurs de conflits ethniques tels qu'enregistrés ça et là. A cet égard, l'accent sera mis sur la création d'une force africaine d'interposition, avec l'aide de la communauté internationale. Elle aura vocation d'intervenir partout où la paix et le respect des droits de l'homme seront menacés.

Responsabilité des dirigeants et moralisation de la vie politique

Il est d'usage d'expliquer les déboires de l'Afrique par l'esclavage

et la colonisation, ce que personne ne peut contredire. Il en est de même de la dislocation du tissu historique, culturel et économique qui s'est ensuivie. Mais cette reconnaissance n'absout pas pour autant le rôle joué par les dirigeants et les élites noirs dans l'asservissement de leurs peuples en tant qu'intermédiaires et collaborateurs du capitalisme international tout au long des périodes sombres de leur histoire, à savoir les années de plomb de l'esclavage et du colonialisme et les quatre décennies de cauchemar consécutives aux indépendances.

Pour se construire, les pays d'Afrique ne peuvent se permettre de faire l'impasse sur une analyse critique de leurs échecs et sur le déficit de solidarité qui les affecte. C'est un préalable aux changements radicaux de mentalité et de comportement sans lesquels aucun progrès, dans quelque domaine que ce soit, n'est envisageable pour les populations noires d'Afrique et celles de la diaspora.

De l'exercice du pouvoir et de ses impératifs

Sur la moralisation de la vie publique proprement dite, il est indispensable de mettre fin aux gabegies auxquelles nous assistons, s'agissant de l'utilisation des deniers publics. Dans un continent aussi exsangue que l'Afrique, il est extrêmement révoltant de constater la désinvolture avec laquelle certains dirigeants dilapident les ressources de leurs pays. Le pétrole constitue un excellent exemple pour illustrer cet état des choses. Représentant une ressource stratégique de toute première importance, la quasi totalité des pays producteurs de pétrole, à l'exception de ceux d'Afrique de l'ouest, ont joué parfaitement en leur faveur la carte de l'énergie.

Après la chute du mur de Berlin, la seconde grande puissance du monde, l'Union Soviétique s'est désagrégée pour ne plus représenter qu'un pays de seconde zone. Mais grâce au gaz et au pétrole de la Russie, Vladimir Poutine a su redorer le blason de son pays au point que les Etats-Unis et les pays Européens se bousculent pour s'attirer ses faveurs. L'on peut affirmer qu'il a, de ce fait, contribué à restaurer la place de la Russie dans l'échiquier mondial.

De même, Hugo Chavez du Venezuela, a mis en place des politiques économiques novatrices et audacieuses au service des Vénézuéliens les plus démunis et des intérêts de son pays. Mieux, il a embrassé la vision de Simón Bolívar en vue de la création d'une confédération panaméricaine. Faisant du pétrole l'instrument de sa révolution bolivarienne, Hugo Chavez contribue à alléger la dette de

ses voisins argentins et équatoriens, à forger une alliance énergétique avec le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et dix pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, et à proposer un rapprochement stratégique aux pays andins. Cela a contribué à lui valoir le support de la majorité de ses concitoyens pour faire face aux menées subversives entreprises par son opposition et la presse avec la bénédiction de Washington, à seule fin de le déstabiliser et de l'éloigner du pouvoir.

Quant à l'Afrique qui dispose de 8% des réserves mondiales pétrolières connues, ses dirigeants ont laissé les Etats-Unis faire main basse sur les puits de pétrole du golfe de Guinée et y installer leurs bases militaires pour mieux en contrôler l'exploitation. Les Etats-Unis importent d'Afrique de l'ouest 1,5 million de barils par jour, soit autant que de l'Arabie Saoudite. Selon le département américain de l'Energie, au cours de cette décennie, les importations américaines de pétrole d'Afrique atteindront 770 millions de barils par an, et ce pour deux raisons : l'exploitation ira s'intensifiant sur l'ensemble du Golfe de Guinée tandis que les pays producteurs de pétrole en guerre, comme ce fut le cas de l'Angola et maintenant du Soudan connaissent un retour à la paix négociée par les Etats-Unis. En conséquence de quoi, les producteurs de pétrole de l'Afrique occidentale engrangeront quelque 200 milliards de dollars au cours de la décennie qui s'annonce, soit plus de 10 fois les sommes allouées chaque année par les pays occidentaux à l'«aide» dans la région. Ces projections de recettes étaient basées sur un prix du baril de l'ordre de 20 dollars. Maintenant que le prix du baril est à plus de 60 dollars et va le rester due à la forte demande en provenance du Japon, de la Chine et de l'Inde, ce sont des projections de revenus de 600 milliards de dollars dont il s'agit désormais.

Pour autant, les Africains n'en sont pas moins méfiants, conscients qu'ils sont des conséquences désastreuses suscitées par la manne pétrolière (corruption, conflit, catastrophes écologiques, annihilation de tout esprit d'entreprise). Rien qu'au Nigeria, 300 milliards de dollars de revenus pétroliers sont venus remplir les caisses du gouvernement au cours des vingt-cinq dernières années, tandis que dans le même temps, le revenu par tête d'habitant est resté inférieur à 1 dollar par jour, pour la simple raison que la majorité des fonds a atterri sur des comptes bancaires en Suisse, comme ceux détournés par l'ancien dictateur Sani Abacha. En Angola, un audit a révélé que 4,5 milliards de dollars de revenus pétroliers n'avaient pas été comptabilisés dans les recettes de l'Etat et s'étaient volatilisés. British Petroleum (BP) a manqué de se faire expulser de ce pays pour s'être risquée à dévoiler

qu'elle avait versé 111 millions de dollars à des membres du gouvernement angolais en guise de « prime de signature ».

Les détournements qui atterrissent sur des comptes bancaires à l'étranger ne sont malheureusement pas les seuls problèmes. Celui qui retient le plus notre attention est le célèbre oléoduc qui relie le Tchad au Cameroun. Il a entraîné une pollution de l'eau, dévasté les terrains de chasse des Pygmées, détruit les récoltes et répandu le sida, en raison de l'afflux massif de travailleurs escortés par des colonies de prostituées. Les revenus annuels prévus de ce projet pour les compagnies pétrolières (Chevron, Exxon et Petronas), et pour les prêteurs (Banque Mondiale et la Banque européenne d'investissement), étaient estimés, bien avant la flambée des cours du pétrole, à 4,7 milliards de dollars. Le Tchad et le Cameroun, n'ont droit, en revanche, qu'à une rémunération modique de 62 millions de dollars pour le premier et de 18,6 millions de dollars pour le second.

Pour la plupart des dirigeants africains le pouvoir est non un sacerdoce mais une sinécure. Ils hypothèquent l'avenir de leurs pays et de leurs peuples pour des dividendes immédiats. Ils attisent les divisions ethniques, manipulent les Constitutions, ont recours à la fraude électorale et adoptent l'improvisation et le pilotage à vue comme méthodes de gouvernement. Ils ont, pour seul souci, leur survie politique et leur maintien au pouvoir. Les conséquences, catastrophiques, de cette situation se mesurent à la persistance, voir à l'aggravation des problèmes qui font que les Africains demeurent les « *damnés de la terre* » près d'un demi siècle après leur accession à l'indépendance

Les leaders dont l'Afrique a besoin doivent percevoir les ressources de leur pays comme une fortune héritée du passé qu'ils ont la charge de perpétuer, voire d'accroître, au profit des générations futures. Dans un contexte aussi délétère que celui de la mondialisation, ils doivent avoir à cœur de repenser le panafricanisme en tant qu'idéologie propre à cimenter l'unité de l'Afrique, et restaurer la dignité de l'homme noir chaque fois qu'elle est battue en brèche.

Lignes de réformes pour une appropriation locale des stratégies de développement

- réforme des mentalités et des attitudes (éducation)
- consolidation des processus démocratiques

- mise en place d'institutions adéquates
- union douanière
- fonctionnement sans heurts des mécanismes de paiement par compensation
- mise en place de fonds structureaux régionaux pour des politiques adéquates de mise à niveau des économies africaines
- politiques coordonnées d'intégration économique
- recours à l'accord de sauvegarde de l'OMC pour la mise en place de mesures sélectives de protectionnisme
- mise en place de mesures de contrôle de change pour juguler la fuite des capitaux
- politiques de subventions pour les secteurs de l'éducation, de la santé, de la production vivrière, de l'industrie
- appui au commerce régional et à l'exportation
- réduction des surfaces consacrées aux cultures de rente
- suspension concertée des paiements de la dette et recours à la clause d'arbitrage des accords de prêts
- recours à la législation pour faire recapitaliser les sociétés publiques bradées au secteur privé au profit des investisseurs nationaux pour favoriser le retour des capitaux exilés
- réforme de la notion d' « aide » et réallocation de ses ressources pour budgétiser les fonds structureaux des politiques de mise à niveau des économies africaines en vue de leur intégration
- volonté politique réelle pour une intégration politique des états et l'étiollement des frontières artificielles
- réforme en profondeur ou abrogation de la zone franc

Conclusion : Défense des intérêts africains

Il est grand temps que l'Occident réalise que la construction de

l'Afrique sert ses intérêts comme la reconstruction de l'Europe d'après guerre a servi les intérêts des Etats-Unis. L'environnement de la région est favorable à une révision radicale des stratégies de développement, étant donné que sont remplies les conditions requises pour une industrialisation florissante, à savoir des taux de profits élevés, la sécurité au regard des investissements et la main d'œuvre spécialisée.

S'agissant de la rentabilité des investissements, en règle générale, le taux de rentabilité interne sur les investissements étrangers directs a été en moyenne en 2000, selon le Bureau d'analyse économique du Département d'Etat des Etats-Unis, de 19,4% en Afrique comparé aux 18,9% du Moyen Orient, aux 15,1% de l'Asie Pacifique, aux 8,3% de l'Amérique Latine et aux 10,9% de l'Europe. Mais en dépit de la supériorité de ses marges bénéficiaires, l'Afrique n'a attiré que 1,1 milliard de dollars d'investissements étrangers directs en 2000 comparés aux 1,9 milliard de dollars pour le Moyen Orient, aux 21 milliards de dollars pour l'Asie Pacifique, aux 19,9 milliards de dollars pour l'Amérique Latine et aux 76,9 milliards de dollars pour l'Europe [\(3\)](#).

Cette part de l'Afrique ne s'illustre pas seulement par sa modicité, ne représentant que 0,6% du montant des investissements directs étrangers dans le monde en 2000. Elle se caractérise également par sa concentration, du fait qu'elle ne bénéficie qu'à un nombre limité de pays, notamment au Nigeria, à l'Angola et au Mozambique, où ne sont financés que des investissements dans l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement le pétrole et les minerais, préludes à l'asservissement de la région et à son appauvrissement dûs à l'exploitation systématique de ses ressources sans contrepartie d'investissements productifs, de créations d'emplois et d'exportations de biens manufacturés.

En ce qui concerne la sécurité des investissements, les pays d'Afrique subsaharienne, à l'exception de ceux affectés par des guerres civiles, n'ont jamais manqué à leurs engagements, contrairement à beaucoup d'autres pays comme la Russie, l'Argentine, le Mexique qui, pourtant, continuent de recevoir de larges montants d'investissements. Ils n'ont, de surcroît, procédé à aucune renationalisation d'actifs nationaux privatisés. Pour ce qui est de l'existence d'une main d'oeuvre qualifiée, elle est avérée par le débauchage de nos cadres par l'Occident.

Le monde est confronté à de dangereux déséquilibres. La Chine seule, en tant qu' « usine du monde » et force motrice de sa

croissance, ne peut suffire à les compenser. La construction de l'Afrique peut donner naissance à la création soutenue, sur des décennies, des centaines de milliers d'emplois dont le monde a besoin pour restaurer ses équilibres. La finalité même de cet objectif doit constituer les fondations d'un réel partenariat entre l'Union Africaine, ses Etats membres, et la communauté internationale. Un partenariat qui doit reposer sur une appropriation locale authentique et non de façade des stratégies de développement.

De surcroît, vouloir, coûte que coûte, exclure des populations, dont le nombre avoisinera le milliard de personnes dans les 25 années à venir, d'un système économique mondial basé sur la production et le commerce pour son essor continu n'est pas une option en dépit des préjugés tenaces et de la cupidité inhérente à la nature humaine.

Notes :

(1) **Version française**

[Le Programme des Pays du Nord sur l'Investissement à l'OMC : Faites ce que nous disons, pas ce que nous avons fait](#) par Ha-Joon Chang (Université de Cambridge) et Duncan Green (CAFOD) South Centre/CAFOD, Juin 2003

English version:

[The Northern WTO Agenda on Investment: Do as we say, not as we did](#) , Ha-Joon Chang (University of Cambridge) and Duncan Green (CAFOD) South Centre/CAFOD

- (2) FFI, la facilitée financière internationale proposée par Gordon Brown consisterait, pour les pays occidentaux, à mobiliser des fonds par le biais d'un emprunt obligataire de plusieurs milliards de dollars dont les fonds seraient alloués sous forme de dons ou de prêts concessionnels. Les Américains n'endossent pas cette initiative qui n'a pas eu l'aval des membres du G8 lors de leur réunion de juillet 2005 en Ecosse.
- (3) HSBC's World Economic Watch, 11 octobre 2001, données fournies par le Bureau d'analyse économique du Département d'Etat des Etats Unis.

Annexe I

Afrique Sub-Saharienne :

Les indices de la dette et de la pauvreté

Pays	Taux de croissance du revenu par habitant (1965-98)	Dette due par habitant	Dépenses publiques sanitaires par habitant	Transferts nets du FMI (1992- 98)
	%	\$	\$	Millions de dollars
COTE D'IVOIRE	<i>- 0,8</i>	1024	10,6	211
ETHIOPIE	<i>- 0,5</i>	169	1,8	106
GHANA	<i>- 0,8</i>	319	7,3	<i>- 560</i>
GUINEE BISSAU	<i>- 0,1</i>	803	1,8	0
MADAGASCAR	<i>- 1,8</i>	301	2,8	<i>- 73</i>
MALI	<i>- 0,1</i>	302	5,1	123
MAURITANIE	<i>- 0,1</i>	1,036	7,2	52
NIGER	<i>- 2,5</i>	164	18,3	<i>- 4</i>
NIGERIA	<i>0</i>	251	0,7	0
RCA	<i>- 1,2</i>	263	6	<i>- 20</i>
RDC	<i>- 3,8</i>	268	1,7	<i>- 79</i>
RWANDA	<i>0</i>	151	5,2	42
SENEGAL	<i>- 0,4</i>	429	13,6	282
SIERRA LEONE	<i>- 1,6</i>	254	2,1	47
SOUDAN	<i>- 0,2</i>	604	1,9	<i>- 220</i>
TCHAD	<i>- 0,6</i>	149	5,6	31
TOGO	<i>- 0,6</i>	322	3,7	13
ZAMBIE	<i>- 2</i>	708	8,1	<i>- 297</i>

source : <http://www.jubilee2000uk.org>

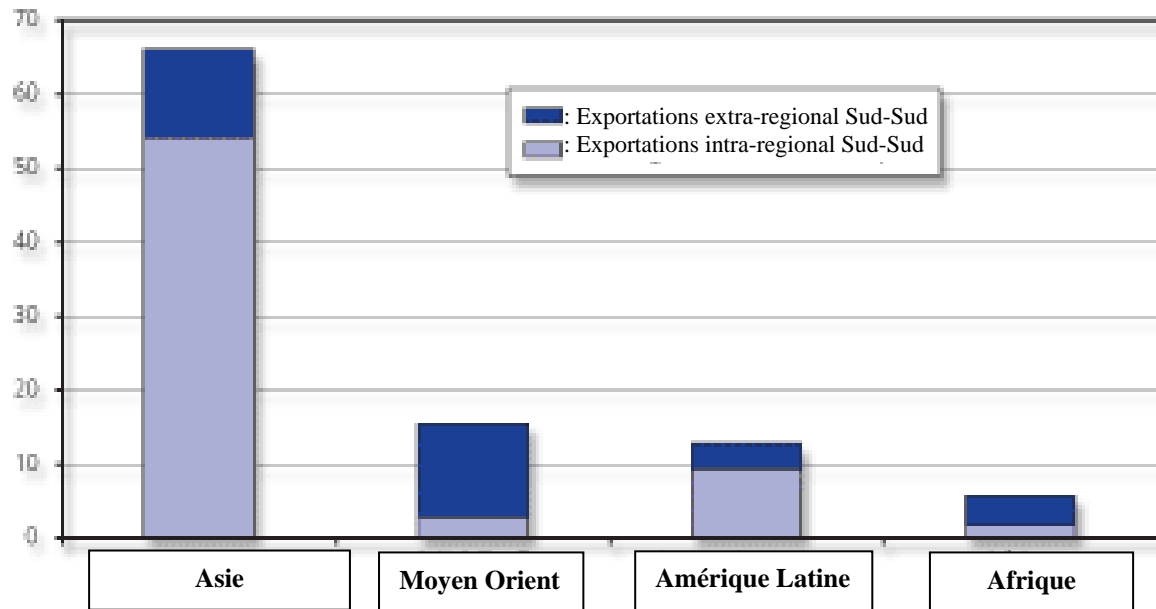
- World Development Indicators, 2000 - Global Development Finance, 2000

Annexe II

EVOLUTION DES COURS DES PRODUITS DE BASE					
(1996-2000)					
Cours mondiaux des produits de base (1996-2000) (variation par rapport à l'année précédente)					
Produits	1996	1997	1998	1999	2000
Totalité des produits	-4,2%	0%	-13%	-14,2%	-1%
Produits alimentaires et boissons tropicales	2,1%	2,8%	-14,3%	-18,3%	-1%
Café	-19,1%	54,7%	-28,5%	-23,2%	-24%
Cacao	1,2%	11,2%	3,7%	-32,1%	-0,8%
Thé	...	35,1%	4,3%	-7,0%	9,1%
Sucre	-9,9%	-4,9%	-21,2%	-30%	0,2%
Riz	5%	-10,7%	1,3%	-18,6%	-6,1%
Huiles végétales et oléagineuses	-4,2%	-0,9%	7,1%	-23,3%	0%
Matières 1 ^e agricoles	-9,9%	-10,3%	-10,8%	-10,3%	1%
Coton	-14,8%	-8,9%	-8,3%	-22,9%	36,7%
Tabac	15,6%	15,6%	-5,5%	-7%	-3,4%
Minerais et métaux	-12,1%	0%	-16%	-1,8%	-0,8%
dont Cuivre	-21,8%	-0,8%	-27,3%	-4,9%	-4,9%

Annexe III

Tableau comparatif des échanges Sud-Sud par région, 2001 (Pourcentage)



Source : OMC & DSNU, Comtrade database

Courte note biographique

Sanou MBaye est sénégalais d'origine. Economiste de formation, il est un chroniqueur économique et financier dont les articles et les essais en français et en anglais ont été traduits en plusieurs langues et publiés dans une centaine de journaux édités dans plus de deux cents pays à travers le monde. Ses commentaires radiophoniques sont diffusés par plusieurs radios dont RFI et la BBC. Il anime régulièrement des conférences sur des sujets touchant au développement de l'Afrique subsaharienne et à l'économie mondiale.

Sanou MBaye a également été un fonctionnaire de la Banque Africaine de Développement, institution pour laquelle il a officié dans différentes fonctions à Abidjan, Washington, Nairobi et Londres.

Ses initiatives dans la défense des intérêts de l'Afrique et des populations noires ont fait l'objet du montage du documentaire « Les Gros et les petits » qui a été diffusé par des chaînes de télévision en Europe et en Afrique et a servi de film introductif à des séminaires en Afrique et en Europe.

Ses engagements dans la défense de l'environnement comprennent une campagne mondiale contre les effets néfastes des industries chimiques au Sénégal intitulée « un camp de la mort au Sénégal ». Ses travaux peuvent être consultés sur la toile et sur son site Internet : <http://sanoumbaye.free.fr>